

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS ROUTE **Commission Cyclo Sport UFOLEP45**

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Avoir participé avant ce championnat et depuis le début de saison à un minimum de :

- pour les 1^{ères} catégories à 2 épreuves
- pour les 2^{èmes} catégories à 2 épreuves
- pour les 3^{èmes} catégories à 2 épreuves
- pour les GS à 2 épreuves
- pour les jeunes à 2 épreuves

En cas de litige, un cycloportif qui à participé à un minimum de 10 épreuves au calendrier du Loiret, lors de la saison précédente, verra sa situation étudié par la commission.

CHAMPIONNAT REGIONAL

Avoir participé au championnat départemental pour poser sa candidature à la sélection.

Aucune dérogation ne sera accordée (voir règlement national)

A noter : tout engagement devra être fait par le président du club, qui en prendra toute la responsabilité, auprès du responsable engagement de la commission, avec le montant des engagements correspondant.
(Formulaire sur le site de la commission)

CHAMPIONNAT NATIONAL

Avoir participé aux championnats « départementaux et régionaux », pour poser sa candidature à la sélection.

Aucune dérogation ne sera accordée (voir règlement national).

A noter : tout engagement devra être fait par le président du club, qui en prendra toute la responsabilité,

Suppression des conditions financières

CRITERES DE SELECTION

La commission cycloportive établira les sélections au championnat national en fonction du critère ci-dessous, et du nombre de cycloportifs à sélectionner (quotas nationaux) :

- 1- le champion régional
- 2- le champion départemental
- 3- le classement sur le régional et sur le départemental
- 4- la catégorie de valeur
- 5- le nombre de participations aux épreuves dans le Loiret durant la saison en cours
- 6- seront prioritaires les concurrents ayant répondu au critère de participation au départemental sans dérogation
- 7- en cas d'égalité, la commission statuera (résultats sur la saison, participation et résultats sur la saison précédente)